



CAS en animation et médiation théâtrales

Conditions d'inscription

Critères d'admission

L'admission se fait sur dossier, accompagné si la direction du Certificat l'estime nécessaire, d'un entretien individuel. Un diplôme d'une Haute école (ou équivalent) est requis dans le domaine du théâtre, de l'enseignement ou du travail social. Pour les enseignant-es et les travailleur-euses sociaux, un bagage certifié ou attesté au niveau de la pratique et de la réflexion théâtrales est requis. Les personnes non titulaires d'un tel titre mais pouvant attester d'une expérience solide de praticien-ne dans le domaine théâtral peuvent également être admises. Le nombre d'inscriptions est limité à 18 participant-es. En cas de nombre de participant-es insuffisant, la Manufacture se réserve la possibilité de repousser les dates de début de la formation.

Dossier d'inscription

Le dossier comportera les documents suivants :

- Formulaire d'inscription (disponible dans l'onglet Documents)
- Lettre de motivation
- CV
- Copie des titres et/ou attestations

et devra faire valoir les prérequis suivants :

- un bagage certifié ou attesté au niveau de la pratique et de la réflexion théâtrales
- un intérêt marqué pour les questions liées à la pédagogie et aux processus de transmission
- une capacité à réfléchir sur et à interroger les rapports entre phénomènes culturels et sociaux
- un désir affirmé de s'engager dans un projet de formation constitué d'expériences impliquantes.

Les inscriptions peuvent être adressées par courrier postal ou par email.

Désistement

Tout désistement doit être annoncé par écrit. Si le désistement intervient entre la décision d'admission et l'entrée en formation, le 20% du montant de l'écolage est dû à La Manufacture. En cas d'arrêt après le début de la formation, l'entier de l'écolage reste dû à La Manufacture.